

## TARIFS DES SALLES

SALLES Été : 1 <sup>er</sup> avril au 30 octobre Hiver : 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	TARIFS COMMUNE		HORS COMMUNE		CAUTION
	Été	Hiver	Été	Hiver	
<b>ESPACE AGRIPPA D'AUBIGNÉ</b>					
<b>Salle Cassandre + hall + sanitaires (samedi et dimanche)</b>	200 €	240 €	405 €	495 €	600 €
<b>Salle Cassandre + hall + sanitaires (du vendredi 12h30 au dimanche soir)</b>	251 €	300 €	506 €	618 €	600 €
<b>journée (vin d'honneur)</b>	101 €	118 €	207 €	246 €	600 €
<b>Cuisine + lave-vaisselle</b>	107 €		219 €		300 €
<b>Salle Diane</b>	71 €	85 €	143 €	170 €	300 €
<i>Location des couverts*</i>	0,50 € le couvert		1 € le couvert		
<b>Salle LOUIS DE ST-GELAIS</b>		47 €	70 €	94 €	300 €
<b>Prairie de LA FUTAIE</b>	Accès libre aux piétons				
<b>Préau de la Futaie avec scène Salle + plateforme + accès toilettes</b>	75 €	89 €	151 €	180 €	600 €

\* Un couvert est composé de 3 verres (vin, eau, flûte), 2 assiettes plates (une grande et une moyenne) 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 cuiller, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuiller à café.

Pour les associations de la commune : gratuité des salles pour les réunions et répétitions.

Conditions particulières pour les soirées lucratives, voir en mairie.

États des lieux : celui d'entrée sera effectué le vendredi matin ou le samedi matin selon la réservation, et celui de sortie le lundi matin.

Merci de passer en mairie où votre chèque de caution vous sera restitué.

### CONSEILS POUR UTILISER LES SALLES :

#### • Un mois avant le jour de l'utilisation :

- passer en mairie remplir la convention,
- apporter votre attestation d'assurance responsabilité civile,
- faire le chèque de caution.

#### • Le jour de l'utilisation :

- repérer les lieux afin de les remettre dans le même état,
- ne pas utiliser d'adhésif, ni de punaises sur les murs.

#### • Après utilisation :

- plier les tables à 2 personnes car elles sont lourdes et, le matériel étant un bien de la collectivité, prenez-en soin,
- empiler les chaises par piles de 10 les pieds avant près du mur,
- balayer la salle et les communs,
- passer la serpillère sur les endroits souillés,
- paiement de la facture de location dès réception.